



Appel à projets 2025

Allocations doctorales

(3 ans)

Dépôt des dossiers : 07 mai 2025 au 16 juin 2025

- La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique National, accorde des allocations doctorales de trois ans pour des étudiants s'inscrivant en 2025 en 1^{ère} année de thèse au sein d'une université française.
- La commission d'évaluation est particulièrement attentive à la pertinence du projet au cancer. Aussi, seuls les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche sur le cancer sont éligibles.
- Le montant de l'allocation est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Arrêté du 26 décembre 2022).
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative, couvre les trois années de thèse et ne peut en aucun cas être transférée à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.
- Le projet de thèse sélectionné est indissociable de l'équipe avec lequel il a été présenté. Le candidat ne peut en aucun cas réaliser un projet de thèse dans une autre équipe avec l'allocation attribuée par la Ligue.
- L'attention des candidats est attirée sur le caractère impératif des critères d'éligibilité et de recevabilité.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur la plateforme Ligue contre le cancer <https://aaprecherche.ligue-cancer.net/fr/>, entre le 07 mai 2025 et le 16 juin 2025.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets :	07 mai 2025
Limite de dépôt des dossiers :	16 juin 2025
Limite de dépôt des documents complémentaires :	31 juillet 2025
Résultats officiels :	10 octobre 2025

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et de l'Information scientifique : recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité

- Avoir obtenu en 2024 ou 2025, son diplôme de master (M2) délivré par une université française ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES).
 - *Pour les étudiants et les ingénieurs n'appartenant pas à l'EEES, une équivalence du diplôme de master (M2) étranger doit être délivrée par les instances compétentes de l'université d'accueil de la thèse et jointe au dossier de candidature.*
 - *Pour les internes en médecine qui ne peuvent pas remplir la condition du M2 en 2024 ou 2025, les demandes seront examinées au cas par cas, sur le mode dérogatoire.*
- S'inscrire, en 2025, en 1^{ère} année de thèse dans une école doctorale accréditée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- Réaliser une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France.
- Développer un projet de thèse se rapportant à la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales, ou à la recherche interventionnelle en prévention des cancers.
- **Être le seul candidat de l'équipe d'accueil à postuler** à un Appel à Projets « Allocations doctorales (3 ans) » 2025 de la Ligue Nationale Contre le Cancer.

Critères de recevabilité

- Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas étudié.
- Le dossier doit être au nom du candidat.
- Le projet de recherche doit impérativement être accompagné de résultats préliminaires et de figures dans la limite des 5 pages de description du projet autorisées.
- Le candidat s'engage à fournir, sous la forme d'un document PDF unique ne dépassant pas 5Mo, dès qu'il en a connaissance et **au plus tard le 31 juillet 2025 :**
 - notes et classement du M2,
 - classement au concours de l'Ecole Doctorale.

Les notes et classement du M2 et du concours de l'Ecole Doctorale constituant des éléments déterminants dans l'évaluation du dossier, ils doivent impérativement être transmis à la Ligue, sauf exception justifiée et motivée par l'étudiant et son directeur de thèse. Dans ce cas, un courrier justificatif signé par l'étudiant et/ou par son directeur de thèse devra impérativement être joint au dossier. La non-réception d'un de ces éléments, sauf dérogation, sera éliminatoire.

- Les candidats classés sur liste principale aux concours des Ecoles Doctorales ne seront pas financés. **Nous vous remercions donc d'avertir la Direction de la Recherche en cas de classement en liste principale, dès réception des résultats,** à l'adresse suivante : recherche@ligue-cancer.net.

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le 07 mai et le 16 juin 2025 (clôture de l'appel à projets à 23h59).
- La subvention est de 3 ans. Une demande pour une 4^{ème} année de thèse devra faire l'objet d'une candidature à l'Appel à projets « Allocations doctorales 4^{ème} année de thèse ».
- L'aide attribuée par la Ligue couvre le salaire du doctorant prévu par l'arrêté du 26 décembre 2022, auquel est ajoutée, la 1^{ère} année, la **somme forfaitaire de 3 000 euros pouvant être utilisée**

exclusivement pour la participation à des congrès ou à des formations, valable pour les 3 années de thèse.

- La subvention est versée après signature d'un Contrat à Durée Déterminée établi entre le bénéficiaire et son organisme gestionnaire (employeur). Le salaire annuel brut et les charges sociales patronales afférentes sont versés par la Ligue à l'organisme gestionnaire. En cas de refus de l'établissement d'inscrire le doctorant, la subvention accordée par la Ligue serait annulée *de facto*.
- Les étudiants étrangers à l'Union Européenne devront obtenir, avant la signature du CDD et la date de prise d'effet du financement, une autorisation provisoire de travail ou un visa de long séjour scientifique. En cas de refus, la subvention accordée par la Ligue contre le cancer serait annulée *de facto*.
- Le versement de l'allocation prend effet dès la réception par la Direction de la Recherche de la Ligue contre le cancer de la copie de ce contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant les dates de début et de fin de contrat. Ce document est attendu au plus tard le 02 janvier 2026.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer à temps plein à la réalisation de sa thèse. Les allocations de la Ligue contre le cancer ne sont pas cumulables avec une autre source de financement.
- L'aide attribuée par la Ligue contre le cancer est nominative et ne peut en aucun cas être transférée à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne ET une copie du dossier (formulaire saisi en ligne + dossier complet) devra être envoyée **sous forme d'un PDF unique** à l'adresse suivante : doctorants@ligue-cancer.net au plus tard le **16 juin 2025**.

Le nom de votre fichier devra être sous la forme suivante : NOM_N°deDossier (ex : DUPONT_Doct1/2024-00002) en majuscule. Aucun dossier sous format papier ne sera accepté.

NB : le format ZIP ne sera pas accepté.

Attention : l'adresse doctorants@ligue-cancer.net doit être utilisée uniquement dans le cadre de l'envoi des dossiers de candidatures. Pour toute interrogation ou compléments d'information écrire à l'adresse : recherche@ligue-cancer.net.

A faire en ligne au plus tard le 16 juin 2025 (fermeture du portail internet à 23h59) :

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail et l'imprimer ;
- Télécharger au format PDF un dossier UNIQUE comportant les pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

A. Formulaire administratif saisi en ligne (document PDF reçu lors de l'accusé de réception du dossier).

B. Informations candidat

1. Un curriculum vitae du candidat dans lequel les critères académiques seront précisés et détaillés. Donnez toutes les informations en votre possession concernant le M2 (notes déjà connues, équivalence éventuelle, etc.).
2. Les notes et classement du M2, et le classement au concours de l'Ecole Doctorale. Ceux qui ne les auraient pas au moment du dépôt de dossier devront les déposer avant le 31 juillet 2025, en les téléchargeant sur l'espace candidat, et les envoyer par courriel à l'adresse doctorants@ligue-cancer.net (cf. Critères de recevabilité). Pour les étudiants ne présentant pas le concours de l'école doctorale, joindre un courrier explicatif rédigé par le futur Directeur de thèse.

C. Attestations du candidat

3. Une attestation du candidat sur papier libre précisant qu'il s'engage à consacrer tout son temps à son travail de recherche et qu'il ne bénéficiera pas d'autres financements.
NB : des missions ponctuelles d'enseignement sont autorisées par dérogation. Celles-ci ne seront pas prises en charge par la Ligue contre le cancer et ne pourront pas faire valoir de financement additionnel.
4. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 5 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat et m'engage à les respecter ».

D. Lettre de recommandation

5. Une lettre de recommandation du directeur de thèse.

E. Équipe d'accueil

6. Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du directeur de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, Inserm, EA Université ...). **NB** : Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.
7. Un organigramme complet de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, Unité Inserm, EA Université ...) à laquelle est rattachée l'équipe d'accueil.
8. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
9. La liste des publications et brevets de l'équipe d'accueil des cinq dernières années (depuis 2020). **Le nom du Directeur de thèse sera souligné et les noms de ses anciens étudiants seront en gras.**

F. Projet de recherche

10. Le titre et une description du projet de la thèse (**5 pages maximum figures et annexes comprises**). **Les hypothèses de travail doivent être justifiées. Les données préliminaires attestant la faisabilité du projet seront un élément important de l'évaluation du dossier.**
11. Le calendrier de réalisation du projet de thèse sur 3 ans (**1/2 page**).

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas évalué

Engagements du candidat

- Le candidat s'engage à fournir dès qu'il en a connaissance, et **avant le 31 juillet 2025, notes et classement du M2, classement au concours de l'Ecole Doctorale**. Ces documents devront être déposés en ligne sur l'espace du candidat et adressés par courriel à l'adresse doctorants@ligue-cancer.net. **La non-réception de ces documents avant la date limite entrainera la non-évaluation du dossier**. Le candidat s'engage à se désister de l'appel à projets de la Ligue et à prévenir dès qu'il en a connaissance de l'obtention d'un contrat doctoral financé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou par toute autre source de financement. Les candidats classés sur liste principale aux concours des Ecoles Doctorales ne seront pas financés.
- Le bénéficiaire s'engage à se consacrer pleinement et exclusivement à la réalisation de sa thèse (CDD temps plein recherche).
- Le bénéficiaire s'engage à adresser à la Direction de la Recherche de la Ligue contre le cancer, avant les 1^{er} juillet 2026 et 1^{er} juillet 2027, un rapport sur l'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de son directeur de thèse. **La non-réception de ces documents sera interprétée comme un désistement.**
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue contre le cancer, un mois avant la fin de son contrat et au plus tard le 1^{er} janvier 2029, un rapport d'activité final résumant l'avancée de ses travaux, indiquant la date de soutenance de la thèse et le devenir professionnel, et s'accompagnant des publications mentionnant la Ligue et d'une note informative sur les formations et/ou congrès suivis.
- Le bénéficiaire s'engage à informer la Direction de la Recherche de la Ligue contre le cancer, par courrier électronique et en temps réel, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'Unité d'accueil.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue nationale ou les comités départementaux qui le contacteront.